



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 9 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Intervention du Luxembourg

5 juillet 2022

Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation voudrait remercier la Rapporteuse Spéciale pour ses rapports et notamment pour son analyse des rôles des Objectifs de Développement Durable et de l'Agenda 2030 dans la lutte contre le racisme.

Nous prenons note de son appréciation des manquements dans le cadre international de développement dans la lutte contre le racisme et soutenons son opposition contre tout détournement des ODD à des fins qui ne sont pas en ligne avec les obligations internationales dans le domaine des droits humains.

Le Luxembourg fait sienne la recommandation de la Rapporteuse Spéciale que tous les acteurs du développement devront mobiliser les ressources et la volonté politique de l'Agenda 2030 pour faire avancer la justice et l'égalité raciales. Cette approche doit être mise en œuvre tant par les acteurs internationaux et multilatéraux que par les Etats, notamment à travers l'adoption, à tous les niveaux, de stratégies et de politiques équitables, inclusives, basées sur les droits humains et en prenant pleinement en compte le lien entre le développement durable et l'égalité raciale.

Madame la Rapporteuse Spéciale,

Vu l'importance de l'implication, dans les projets de développement, des minorités ethniques et raciales et des populations autochtones, quelles pratiques suggérez-vous aux Etats et aux acteurs du développement de mettre en œuvre pour assurer une représentation adéquate de toutes les parties prenantes ?

Je vous remercie.

(230 mots)